

SPPPI Strasbourg-Kehl

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

Novembre 2008 • N°28

SPI - Journal



Le forum Inter-SPPPI tenu à Strasbourg les 29 et 30 mai 2008 sous l'égide de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques du MEEDDAT(1) fut le premier de l'après-Grenelle de l'Environnement. Il témoigna de la coordination des réflexions menées par les quinze SPPPI ainsi que de l'état d'avancement de leurs travaux. Cette Lettre vous présente des éléments de prospective sous la plume de Pierre Bois, Chef du Service régional de l'environnement industriel à la DRIRE Alsace, animateur de la 1ère table ronde au forum.

A la suite de la manifestation, j'ai pu enregistrer l'expression de regrets de la part de membres strasbourgeois du SPPPI qui avaient espéré une invitation personnelle au forum Inter-SPPPI. A leur demande, le secrétariat du SPPPI mettra à leur disposition la synthèse des débats du Forum qui est en cours de réalisation sous forme bilingue. Tout en recevant leurs propos, je leur demande de comprendre que compte tenu du nombre d'invités, membres des quatorze autres SPPPI et des services organisateurs du Ministère, nous ne pouvions accroître le nombre de participants du SPPPI local. La franchise affichée de leurs propos illustre l'intérêt que portent les membres au rôle du SPPPI et au dialogue ouvert qui s'y pratique. Voilà qui est réjouissant, réjouissant comme

le contenu du décret du 22 août 2008 portant (enfin) création des SPPPI par modification du code de l'environnement. Le forum Inter-SPPPI avait mis en perspective la préparation de ce décret après la mission confiée dès 2004 à l'inspection générale de l'environnement afin d'expertiser les modalités de fonctionnement des SPPPI suite à la loi de 2003 qui mettait en place les CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation).

Cette mission fit le constat du travail sérieux et efficace des SPPPI en les qualifiant de "véritables petits parlements de l'environnement industriel sur des aires géographiques données" (leurs territoires de compétences). Le décret du 22 août 2008 concrétise dans une formulation réglementaire, souple et adaptée, la méthode pratiquée par ces organes originaux en matière de prévention des pollutions et risques industriels que sont les SPPPI. Au forum Inter-SPPPI de mai dernier il a été souligné "qu'avec les SPPPI, on avait 30 ans d'avance sur le Grenelle de l'environnement".

A présent, l'organisation de la concertation et sa pratique se trouvent clarifiées dans l'articulation entre des CLIC qui informent et des SPPPI qui mobilisent, réfléchissent et font des propositions, chacun à la dimension de son "territoire efficace". La récente mobilisation des membres de la commission transrhénane du SPPPI de Strasbourg-Kehl, à l'écoute d'exploitants allemands exposant les données de leurs projets industriels pour répondre aux inquiétudes de riverains

français a illustré la nécessité de la concertation et l'exigence de la pratique "transfrontalière".

L'époque où une frontière d'Etat "renvoyait" à l'expéditeur risques et pollutions à l'image du pouvoir réfléchissant d'un miroir, s'éloigne petit à petit.

Nur wenige Störfälle aus der Industrie werden von den Medien aufgegriffen. Eine gute Möglichkeit, um die Bevölkerung vor den gravierenden Auswirkungen von Störfällen zu beschützen, könnte in der Sensibilisierung der Öffentlichkeit liegen. Ziel des SPPPI Strasbourg-Kehl ist es daher, unser Wissen zu erweitern, um dadurch mögliche Gefahren im Vorfeld besser erkennen und Vorsichtsmaßnahmen treffen zu können. Je nachdem, welche Position wir im Verhältnis zur Stadt und zur Industrie einnehmen, könnte unsere Sichtweise und die Einschätzung der Risiken dabei ganz unterschiedlich ausfallen.

Ist das Wissen um die langfristigen Folgen eines Störfalles nicht vorhanden, kann die Einschätzung des davon ausgehenden Risikos für die Menschen und die Umwelt immer nur unzureichend sein.

Kommunikation in Krisensituationen kann Panik und falsche Vermutungen verhindern. Im Normalfall wird sie uns in die Lage versetzen, Risiken überhaupt wahrnehmen zu können und uns unserer Rolle bei der Risikoprävention bewusst zu werden.

Lothaire ZILLIOX
Président du SPPPI

(1) Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire



L'après forum de Strasbourg-Kehl

Quelques mois après la tenue du forum inter-SPPPI à Strasbourg, l'heure est aux nouveaux projets. Un des messages principaux de ce forum, confirmé par des exemples aussi remarquables que variés de projets menés par les SPPPI de différents horizons, est que le succès de la structure vient d'une synthèse réussie de plusieurs paramètres : l'adéquation forte à une problématique locale, une démarche de projet autour du traitement de cette problématique, et le rassemblement des bons acteurs dans un cadre peut-être informel, mais pertinent, et permanent dans sa volonté d'animer une concertation aussi bien à l'amont que pendant la vie des projets industriels.

L'agglomération Strasbourg Kehl ne manque pas de sujets brûlants. Certains ont été présentés lors du forum, et ont confirmé, s'il le fallait encore, l'ancrage indispensable des volontés de concertation dans la réalité du terrain.

Je retiendrai trois sujets qui préoccupent directement nos concitoyens, et autour desquels le SPPPI, accompagné de la DRIRE, se proposera d'établir un cadre de concertation profitable à une acceptabilité réaffirmée des secteurs et sites industriels dans le tissu urbanisé de l'agglomération, et plus largement de l'Ortenaukreis et du département bas-rhinois.

La mise en place d'un répertoire du foncier industriel de la communauté urbaine de Strasbourg.

Cette action, menée en partenariat avec l'ADIRA, agence de développement du Bas-Rhin, avec l'équipe de la CUS, et avec les représentants de la DRIRE, aura pour but d'offrir un support qui serve plusieurs objectifs convergents : l'orientation des porteurs de projets industriels vers les terrains qui leur sont dédiés par les politiques d'urbanisme, l'encouragement en direction de projets bien intégrés à leur voisinage, le recensement des projets à enjeu qui nécessitent une concertation locale avant de prendre une possible tournure conflictuelle.

C'est un travail qui s'inscrit dans la volonté issue du Grenelle de l'environnement de construire une ville durable, qui a été reprise dans les priorités du MEEDDAT, et qui revêt une importance particulière pour notre agglomération, déjà dense, et limitée dans ses possibilités d'expansion géographique.

Le SPPPI, déjà à l'œuvre, s'est engagé sur plusieurs projets polémiques : Saria, ...

Le lancement d'une instance de débats sur le thème des déchets à l'échelle départementale.

L'épisode récent du projet de décharge au Hirschland a montré la spécificité locale forte du sujet des déchets, ainsi que sa dimension prioritaire, en écho aux vifs échanges et aux engagements ambitieux du Grenelle de l'environnement sur ce thème. Une leçon majeure en a été tirée : en matière de déchets, la concertation autour d'un projet donné est impossible ; elle doit être engagée avant l'émergence de tout projet, et doit intégrer dès son engagement la nécessité incontournable du traitement et de l'élimination de nos déchets dans des conditions conformes à l'exigence de durabilité. Le Conseil général, engagé dans une démarche de recherche de solutions pérennes de gestion des déchets à l'échelle du département, trouvera auprès du SPPPI un appui indispensable en matière de concertation.

On se souviendra de la conférence en décembre 2007 de M. Rémi Guillet, prémonitoire des débats à venir !

L'accompagnement de la concertation autour des risques majeurs industriels et des PPRT.

Avec plusieurs installations industrielles classées Seveso dans son périmètre, l'agglomération Strasbourg-Kehl a pris conscience depuis longtemps de la nécessité d'entourer les mesures de prévention des accidents technologiques d'une concertation qui assure un partage équilibré des connaissances et des données techniques entre les acteurs censés la mener à bien : élus, exploitants industriels, riverains...

Déjà engagé dans une action de formation sur le sujet des risques industriels, le SPPPI saura suivre les procédures réglementaires d'élaboration des PPRT de la CUS, avec leur dimension transrhénane. Au rythme de leur avancement, ces procédures ne manqueront en effet pas de soulever des débats sociétaux profonds sur l'équilibre à trouver entre les contraintes préventives choisies et la gestion raisonnée d'un risque résiduel inhérent à la cohabitation des divers composantes du tissu urbain : zones habitées, infrastructures, zones d'activité, et zones industrielles.

On rappelle la tenue des conférences de M. Jean-François Brilhac sur le thème des risques en 2008.

Sur ces trois points, le SPPPI – au travers de ses commissions thématiques – aura matière à remettre à l'épreuve la légitimité qu'il a acquise sur les dossiers complexes qui l'ont vu naître en 1992 !

Pierre BOIS

Directeur de la DRIRE Alsace par interim



Commission "Prévention des risques"

Retour sur trois points abordés à la réunion du 7 octobre 2008

Les ouvrages d'infrastructures de transport de matières dangereuses soumis à études de dangers : deux sites alsaciens concernés



Afin d'assurer la protection des personnes et de l'environnement vis-à-vis des risques engendrés par les transports de matières dangereuses, l'article L. 551-2

du Code de l'environnement prévoit une étude de dangers mise à jour, au moins tous les cinq ans, par les exploitants d'infrastructures importantes de stationnement, de chargement ou déchargement de matières dangereuses. Si le décret n°2007-700 du 3 mai 2007 fixe les modalités d'application de cet article, notamment les catégories d'ouvrages concernés, deux arrêtés du 9 mai 2008 citent nommément les ports maritimes et fluviaux, les aires de stationnement et gares de triage devant réaliser une étude d'ici 2010.

Deux sites ont été retenus en région Alsace : le Port Autonome de Strasbourg et le Port Rhénan de Mulhouse-Ottmarsheim.

Une circulaire ministérielle devrait venir préciser la méthodologie à appliquer pour réaliser ces études, indiqua Monsieur Jacques Ballouey, Chef de l'unité Risques – Sécurité – Crises à la DDE 67.

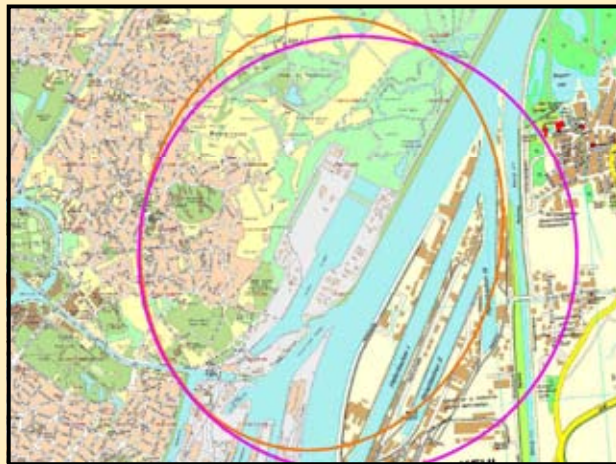
Edition 2008 du document-guide du SPPPI sur les risques technologiques

A l'initiative de Madame Eve Kubicki, Présidente de la commission, un groupe de travail a été mis en place au sein du SPPPI pour mettre à jour le document-guide «L'accident panique ! Les bons réflexes sauvent». La finalisation de la brochure est en cours.

Dans un premier temps, le document sera distribué par la Mairie de Strasbourg, a minima à l'ensemble des personnes résidant ou se rendant de façon régulière dans le périmètre d'application du PPI du Port-aux-Pétroles, accompagnée d'une plaquette spécifique sur les établissements SEVESO implantés dans ce secteur. La zone précise de diffusion n'a pas encore été définie.



Nouveau périmètre d'application du PPI du Port-aux-Pétroles



Ancien tracé en rose et nouveau tracé en orange

Les travaux de révision du PPI du Port-aux-Pétroles sont en cours de finalisation. La consultation du public devrait débuter en fin d'année.

Le projet de nouveau périmètre d'application du PPI a été présenté par Monsieur Yves François, pilote du groupe de travail du SPPPI. Il englobe l'ensemble des zones d'effet des phénomènes dangereux identifiés sur le Port-aux-Pétroles, y compris ceux introduits par la circulaire du 23 juillet 2007 relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés.

SPI Kommission "Luft und Lärm"

Nach Tagesordnung der Sitzung am 19.06.2008 unter Vorsitz von Herrn Lothaire Zilliox, stand das Projekt der Firma SARIA und die geplante Anlage am "Rohrschollen" in Strasbourg-Neuhof zur Diskussion.

Das Thema steht auf dem Programm der Arbeitsgruppe Umwelt der Städte Strasbourg und Kehl die am 21.10.2008 tagen wird.

Die Präfektur Strasbourg soll zum Projekt und Anlage SARIA im Dezember 2008 Stellung nehmen. Über den Verlauf dieses Projektes, im Rahmen der Diskussionen und Stellungnahmen zur Problematik "Raumplanung : Stadt/Industrie" wird das SPI-Journal/Lettre du SPPPI in der nächsten Nummer berichten.



Les brèves

...in Kürze

Le 22 mai 2008, le SPPPI invita à la DRIRE Alsace les membres des CLIC bas-rhinois et les membres de sa commission, "prévention des risques" à une séance de formation. La séance (4 heures) portait sur "les risques technologiques : typologie et effet", y compris la modélisation et le zonage de danger.

L'intervenant fut le professeur Jean-François Brilhac du laboratoire Gestion des Risques et Environnement à l'Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Le 28 mai 2008, le SPPPI participa à la Mairie de Hoerdts à une réunion sur le thème de l'amélioration de l'alerte de la population en cas d'accident industriel sur le secteur de "CUS-Nord". Une fiche de sondage fut proposée pour recueillir l'avis des riverains lors d'exercices PPI.

Le 19 juin 2008, la commission "air et bruit" du SPPPI examina le projet industriel de la société SARIA sur le site du Rohrschollen à Strasbourg. Le débat a été ouvert après la présentation des recommandations du commissaire enquêteur. La presse locale a rendu compte de son contenu (DNA du 20 juin). Le préfet a été informé dans la perspective de sa prise de décision en décembre 2008.

Le 24 juin 2008, le SPPPI était présent à l'assemblée générale annuelle de l'ASPA, à Schiltigheim, au titre du 4ème collègue.

Le 8 juillet 2008, le SPPPI a tenu la 1ère réunion du groupe de travail "information préventive dans le secteur du Port aux Pétroles". Une plaquette présentant les entreprises du secteur et le périmètre d'application du PPI est en cours d'élaboration.

Le 9 septembre 2008, le SPPPI a tenu la 2ème réunion du groupe de travail (Port aux Pétroles) avec au programme la réalisation de l'édition 2008 du document-guide SPPPI sur les risques technologiques.

Le 23 septembre 2008, la commission "actions transrhénanes" du SPPPI a tenu sa deuxième réunion à la DRIRE Alsace. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour dont un exposé relatif aux consultations transfrontalières des autorités et du public sur des projets ayant des incidences notables sur l'environnement dans l'espace du Rhin supérieur (intervenant, Michael Umhey du Regierungspräsidium Freiburg).

Am 23. September, fand in der DRIRE Alsace die zweite Sitzung der SPPPI-Kommission für Rheinübergreifende Angelegenheiten statt. Die Anlage der Firma Leber im Kehler Hafen, das Projekt "Naturholzzentrum Kehl" und ein Forschungsprojekt zum Schadstofftransport in der Luft des Rheinhafenraums Strasbourg-Kehl, standen zur Diskussion.

Info-dernière !

M. Alain Liger a quitté l'Alsace en ce début d'octobre 2008 pour Metz où il dirige la DRIRE de Lorraine. Le Président du SPPPI de Strasbourg-Kehl et son équipe lui expriment publiquement leurs sentiments de gratitude pour sa disponibilité et son soutien au SPPPI à la fois dans sa fonction de Directeur Régional d'un grand service de l'Etat et dans son engagement personnel à partager des convictions au bénéfice des hommes et du développement.



Forum Inter-SPPPI

Agenda

Réunions des Commissions thématiques / Sitzungen der Sonderausschüssen :

- **7 octobre 2008** : Commission "Prévention des risques"
- **21 octobre 2008** : Commission "Information et Communication"
- **27 novembre 2008** : Commission "Eau, sols et déchets"

NB : Présidée jusqu'en mars 2008 par le Dr Hugues Geiger, cette commission du SPPPI de Strasbourg-Kehl est nouvellement placée sous la présidence de Mme Andrée Buchmann, Vice-présidente de la CUS et membre du Conseil d'Orientation du SPPPI au titre de la région Alsace.

Annonces

- Le 1er octobre 2008, s'est tenu à Paris (Goethe Institut) un colloque "Médiation et environnement" (concertation au service de l'entreprise). Le responsable-organisateur de l'Association Française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (Afite) s'est intéressé à l'expérience du SPPPI de Strasbourg-Kehl. Actes à suivre.
- Le 16 octobre 2008, se sont tenues à Douai les 3èmes Assises Nationales des Risques Technologiques". Le 17 s'est réuni un groupe de travail dans la perspective de lancer un "Club des SPPPI".

Documentation

- Compte-rendu des débats du 5ème forum Inter-SPPPI (disponible à partir de décembre 2008).
- Edition 2008 du document-guide du SPPPI "Les risques technologiques" (disponible sur le site de la DRIRE en décembre 2008).

Contacts

Secrétariat
Laurence Morival
DRIRE Alsace
1, rue Pierre Montet
F-67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 25 92 04
Fax. 03 88 36 98 13
E-mail:
laurence.morival@industrie.gouv.fr

Kontaktperson Kehl
Siegfried Schneider
Stadtverwaltung Kehl
Herderstraße 3 - D-77694 Kehl
Tel. 0785 1/88-365
E-mail: s.schneider@stadt-kehl.de

